

Hérin, le 14 mars 2024

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Service Sport : n°2023/20  
Arrondissement de Valenciennes

**Le Maire de la Commune d'HÉRIN,**

**Vu** l'Arrêté Municipal en date du vendredi 19 avril 2024 portant sur une journée d'animation sur la « Plaine Sportive GERMINAL » rue DANTON à Hérin,

**Considérant** qu'un CROSS est organisé le vendredi 19 avril 2024 par le Service des Sports de la Commune de Hérin en partenariat avec l'Ecole Henri Barbusse / Louise Michel et l'association ADADEH « Association des Amis des Ecoles d'Hérin »

### ARRÊTE

**Article 1 :** Lors de la journée d'animation sur la plaine sportive « GERMINAL » est autorisé le déroulement du cross organisé le vendredi 19 avril 2024 par le Service des Sports de la Commune de Hérin en partenariat avec l'Ecole Henri Barbusse / Louise Michel et l'association ADADEH « Association des Amis des Ecoles d'Hérin » :

- Horaires : de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00
- Une collation sera versée aux enfants à la fin de chaque course ;

**Article 2 :** Les organisateurs susnommés, s'engagent à :

- 1) Prendre en charge le nettoyage et d'une manière générale la remise en état de propreté de l'ensemble des lieux mis à leur disposition ;
- 2) Respecter le règlement en vigueur de la Plaine Sportive ;
- 3) La Sécurité du site sera sous la responsabilité des ASVP de la commune ;

**Article 3 :** Durant la mise en place de cette journée aux horaires définis, la plaine sportive sera interdite aux utilisateurs.

Seules les personnes désirant venir encourager les enfants seront acceptées.

**Article 4 :** Monsieur le Maire, Monsieur Le Directeur Général des Services sont chargés de l'application du présent arrêté.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le DGS,
- Madame LECLUSE Karen, Directrice de l'Ecole Henri Barbusse / Louise Michel
- Madame FARIA Céline, Présidente de L'ADADEH
- Les Responsables des Services Techniques
- Les A.S.V.P.

Le DGS,



Le Maire,

COMYN JEAN Paul

